



SM SYNDICAT MIXTE DE MUSIQUE (Siren : 253502694)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tinténiac
Arrondissement	Saint-Malo
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/01/1993
Date d'effet	04/01/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Béatrice BLANDIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, Place Ille et Donac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35190 TINTENIAC
Téléphone	02 99 68 08 78
Fax	02 99 68 08 80
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	44 814
Densité moyenne	82,04

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 7 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Bécherel (213500226)	764
35	Irodouër (213501356)	2 183
35	La Chapelle-Chaussée (213500580)	1 231
35	Langan (213501448)	930
35	Miniac-sous-Bécherel (213501802)	750
35	Romillé (213502453)	3 788
35	Saint-Pern (213503071)	1 015

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC Bretagne Romantique (243500733)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs</p> <p><i>La possibilité de construire des bâtiments permettant le bon fonctionnement de l'école de musique sur son territoire.</i></p> <p>- Activités culturelles ou socioculturelles</p> <p><i>L'école de musique "Syndicat Intercommunautaire de Musique" se donne pour objectif de développer un projet pédagogique et culturel en direction de chaque habitant de notre territoire. Pour cela, il s'appuie sur :</i></p> <p><i>1) Un enseignement de qualité - un projet musical adapté au rythme de chaque élève (enfant ou adulte) dans lequel la notion de plaisir d'apprendre et de jouer doit être déterminante, - un choix varié et diversifié de disciplines instrumentales et/ou vocales, - des activités de pratiques collectives pour les élèves ouvertes aux musiciens amateurs. Ces ateliers pourront aborder tout style musical (jazz, musiques actuelles, traditionnelles, ...)</i></p> <p><i>2) Un soutien aux pratiques amateurs : - une aide à la création et au soutien des ensembles amateurs existants (chorales, fanfares, etc.), - la mise en place d'un partenariat avec des structures souhaitant développer une activité musicale (petite enfance, Centre de Loisirs Sans Hébergement, Club du 3ème âge, etc.).</i></p> <p><i>3) La poursuite et le renforcement du partenariat avec l'Education Nationale afin que les enseignants et leurs élèves puissent obtenir une réponse et une action pédagogique adaptées à leur projet.</i></p> <p><i>4) L'implication de l'école de musique dans la vie culturelle locale : le Syndicat Intercommunautaire de Musique doit être un vecteur de dynamisme en relation constante avec l'existant, et une force de proposition en matière de création et de diffusion. Le Syndicat Intercommunautaire de Musique peut diversifier ses activités vers la danse et l'art dramatique qui pourront y être enseignées après décision du comité syndical.</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Miniac-sous-Bécherel, CC PAYS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE, Bécherel, Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, Langan, Romillé, La Chapelle-Chaussée</p>

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)